

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2019

À LA UNE

- 02 BIBLIO - VACANCES DE NOËL
- 07 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ : VACANCES DE NOËL
- 07 **RÉCUPÉRATION CLÉ - LOCATION DE SALLES - TEMPS DES FÊTES**
- 08 STATIONNEMENT - NUIT
- 08 CALENDRIER DES COLLECTES 2020
- 10 GUIGNOLÉE
- 11-12 AVIS PUBLICS
- 14 SOCCER - INSCRIPTION
- 15 SOIRÉE CONTE DE NOËL
- 16 CLÉS DE TENNIS
- 16 CONFÉRENCE HYPERSEXUALISATION
- 17 SARCA - ACCÈS À UN PROFESSIONNEL



NOUVEAUTÉS



INFO-LOISIRS HIVER

PROGRAMMATION - INSCRIPTION
DÉTAILS PAGES 13 À 15



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

pour les vacances de Noël du
20 déc. au 5 janv. inclusivement

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

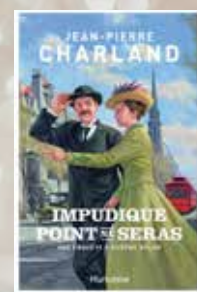
Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

L'automne est arrivé et avec cette saison les journées pluvieuses et plus sombres nous incitent à profiter de ces moments pour relaxer et profiter au maximum du temps qui passe. De merveilleux livres nous invitent à partager par la magie des mots des histoires captivantes. Votre Bibliothèque a acquis pour vous de nouveaux romans et suspenses qui vous inciteront à vous évader et profiter du temps présent. À titre d'exemples, ces titres ont été acquis récemment et nous vous invitons à les découvrir.

De la série télévisée YAMASKA : 3 livres dont les personnages suivent leur destin : « ALICIA », « MARIE-PIER » et « INGRID »; « FILS CHERCHE PÈRE, SI AFFINITÉS » de Maxime Landry; « ENTRE L'EAU DOUCE ET LA MER » de Louise Tremblay d'Essiembre; « IMPUDIQUE POINT NE SERAS » de Jean-Pierre Charland;

Plusieurs nouveautés pour les jeunes et les ados également. À vous de venir les découvrir. Votre visite sera très appréciée. L'équipe de la Biblio

Bibliothèque fermée le 25 décembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020
pour le congé de Noël et du Nouvel An.



fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Activités de la FADOQ au Chalet des loisirs :

Vie active: tous les jeudis à 9 h 30
(C'est gratuit! Présentez -vous directement sur place.)

Cours de danse pour débutants:

Horaire : les jeudis soirs (heure à confirmer)

Coût: 7\$ par cours (Présentez-vous directement sur place.)

Début de la session : 19 mars 2020

Soirée de danse: tous les 3^e vendredi du mois à 19 h 45.

Présentez-vous directement sur place.

Information: Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou Gisèle Laliberté au 450 791-0304

Souper anniversaire: tous les 2^e mardi du mois à 18h00.

Inscription obligatoire auprès de madame Cécile Petit au 450 791-2280. (Au presbytère)



ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE



Mme Nicole Belval	03
Mme Ginette Bazinet	03
Mme Micheline Lemonde.....	06
Mme Merlane Tessier.....	11
M. Gilles Bullok.....	11
Mme France Brière.....	14
M. Denis Gendron	16
Mme Lise Picard	17
M. Gilles Gendron	19

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

FRANCIS GRENIER
450 278-4756

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Lire d'une «traite».

Je vous parle d'un livre qui m'a captivé, touché et que je n'ai pu faire autrement que de lire d'une "traite"! Tu sais, le genre de livre que dès que tu as lu le premier paragraphe, tu sais déjà que tu devras le terminer dès que possible. Tout pour elles est un livre de cette catégorie. Un roman qui est un réel "page turner". Chantal Bissonnette m'avait déjà conquise avec son premier roman "Les pierres bleues" et son deuxième "Et si on s'aimait...". Celui-ci et son troisième et WOW, il est addictif! Je vous laisse la chronique complète en espérant qu'elle vous donne envie de le lire vous aussi! Un roman idéal pour lire bien enroulé dans une couverture chaude en ce début d'automne!

.....



Wow! Re-wow! Quelle belle histoire! Ayant lu les deux premiers tomes (qui peut être lu dans l'ordre que vous voulez soit dit en passant!) je me doutais bien que l'histoire d'Isabelle et de Maya serait touchante, profonde et addictive. Je ne me suis pas trompé et j'ai simplement adoré! Tout, tout et tout! Le petit côté suspense et intrigue vient mettre la touche magique au livre.

Les personnages sont authentiques et si attachants. J'attendais cette histoire avec impatience. Je me doutais que le passé d'Isabelle avait été tout sauf simple. Isabelle est une femme blessée, mais dotée d'un cœur en or gros comme le monde. Une femme autant forte que sensible.

Maya, mon rayon de soleil. Elle m'a charmée et conquise dès ses premiers mots.

Ven (Sven ☼) est un grand gaillard mystérieux, intrigant, mais tendre à la fois. Attentionné.

J'en aurais long à dire sur chaque personnage qui fait partie de la vie d'Isabelle et tornade Maya, mais lisez-le, vous comprendrez mon amour immédiat pour ce roman!

Comme si ce n'était pas assez, avec les descriptions justes et sans longueurs des paysages, l'auteure m'a donné encore plus envie d'aller visiter l'Écosse et ses petites îles.

Bref, vous aurez compris, un simple coup de cœur. J'avais adoré les deux premiers, mais celui-ci s'est hissé au sommet du podium!!!!

Bonne lecture ☼

Vous avez aimé cette série? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉE FÉDÉRALE

450 771-0505 • Brigitte Sansoucy

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

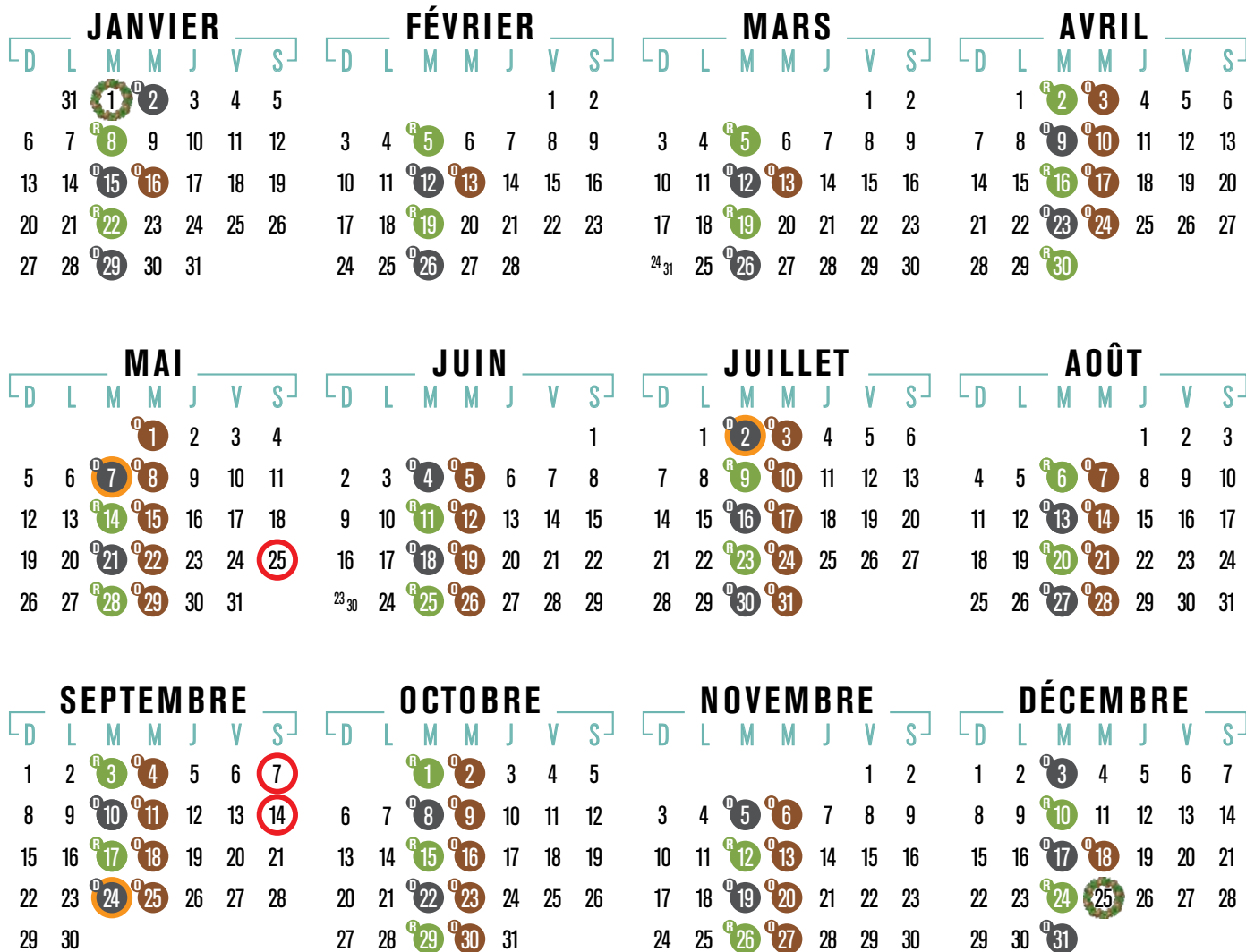
TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

2019-2020



VACCINATION DISPONIBLE DANS L'UNE DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES :

SAINT-LIBOIRE | 25 novembre

Bureau municipal, 21, place Mauriac, salle Jean XXIII
Pour les municipalités : Saint-Liboire, Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Simon et Sainte-Hélène-de-Bagot.

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT | 26 novembre

Chalet des loisirs, 425, 6^e Avenue
Pour les municipalités : Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-
Liboire, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Simon et Saint-Valérien-
de-Milton

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR ÊTRE VACCINÉ

Vous pouvez réserver à compter du 15 octobre, dès 8 h, de
l'une des façons suivantes :

www.santemevaccingrippe.com ou le 1 833 737-6606

Les heures de vaccination seront de 13 h à 20 h.

**Il est également possible de vous faire
vacciner à Saint-Hyacinthe.
Renseignez-vous!**



Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec



VACANCES DE NOËL

BUREAU MUNICIPAL :

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances de Noël du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement. Nous serons de retour lundi le 6 janvier 2020.

OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT :

Raymond Lessard sera en congé les jeudis 26 décembre 2019 et 2 janvier 2020. Il sera toutefois au bureau les mardis 24 décembre 2019 et 31 décembre 2019.

RÉCUPÉRATION DE LA CLÉ

POUR VOTRE LOCATION DU TEMPS DES FÊTES



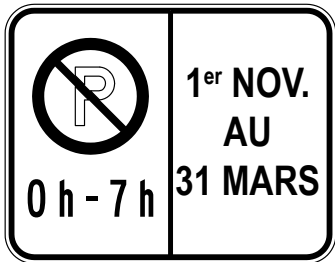
Prévoyez récupérer votre clé au plus tard dans la semaine du 16 au 19 décembre 2019, car nos bureaux seront fermés du vendredi 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement et il n'y aura aucune possibilité d'obtenir une clé. Pour se faire, communiquez avec Martine Lupien au 450 791-2455, poste 0.



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal. L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon le règlement 501-2017 adopté le 5 décembre 2017 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés. Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

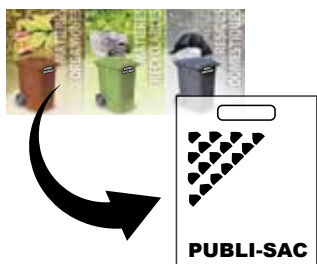
Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



CALENDRIER DES COLLECTES 2020

Surveillez votre Publi-Sac dès le début décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2020. Vous pourrez également trouver une copie sur le site Internet de la Régie au www.regiedesdechets.qc.ca/calendriers/.



INTERDICTION DE JETER DES DÉCHETS DANS LES TOILETTES

Aidez-nous à diminuer vos coûts

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides : lingettes, serviettes hygiéniques, tampons et leurs emballages, coton-tige, condoms, cheveux, petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



AVERTISSEUR DE FUMÉE

Avez-vous changé les piles de votre avertisseur de fumée?

Il est recommandé de changer les piles 2 fois par année, aux changements d'heure.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 3 à 7 jours.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot informe les citoyens qu'il n'effectuera aucun ramonage de cheminées.

Cependant, nous vous recommandons fortement:

- de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année
- d'inspecter les tuyaux régulièrement
- de vider les cendres pour éviter de bloquer les entrées d'air
- de déposer ces cendres dans un contenant de métal avec couvercle et de les mettre à l'extérieur

N'oubliez pas qu'une cheminée mal entretenue peut causer un tort irréparable à votre maison et à ses occupants.



FERMETURE ÉCOCENTRES

24 NOVEMBRE 2019

LA GUIGNOLÉE 2019

PARCE QUE MANGER, C'EST ESSENTIEL!

Cette année, la cueillette de denrées
se fera dans une seule journée:
SAMEDI, LE 7 DÉCEMBRE

Donner
C'EST LA GUIGNOLÉE

CE QUE VOUS POUVEZ *donner*



- DES CONSERVES
- DES PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER
- DES PÂTES ALIMENTAIRES
- DES BOÎTES DE CÉRÉALES
- DES PRODUITS D'HYGIÈNE
- DES MÉDICAMENTS D'UTILISATION COURANTE
- DE L'ARGENT

CE QUI EST *refusé* PAR LA GUIGNOLÉE



- DES DENRÉES PÉRISSABLES (FRUITS, LÉGUMES, VIANDE)
- DES CONTENANTS CASSABLES (POTS DE VERRE)

CE QUE VOUS POUVEZ *donner* À DES ORGANISMES LOCAUX DE VOTRE RÉGION



- MEUBLES
- VÊTEMENTS

La campagne sera effectuée par des bénévoles qui seront identifiés et qui passeront en voiture. Le village sera fait avec la traditionnelle voiture tiré par le tracteur avec nos jeunes bénévoles.

Pour les citoyens qui recevront la visite de la Guignolée voici quelques idées pour bonifier votre don et la récolte 2019 :

- Conserves : Fruits, légumes, viandes, poissons, Beurre d'arachide/noix, épices, Collations : Biscuits, noix, fruits séchés, articles pour la boîte à lunch; Produits d'hygiène personnelle : Savon, shampoing et revitalisant, déodorant, papiers-mouchoirs, papiers de toilette, serviettes hygiéniques, brosses à dent et dentifrice; Médicaments sur tablette : Sirops, analgésiques, vitamines; Produits nettoyants : Savon à vaisselle, nettoyant tout usage, savon à linge
- Les dons en argent (\$) permettent d'offrir des bons d'épicerie pour l'achat de produits frais.

Il n'est pas permis aux bénévoles de ramasser la viande fraîche ou congelée, les fruits et légumes frais, les produits laitiers devant être conservés au froid ou encore des plats faits maison. Ils ne pourront pas non plus prendre des produits déjà ouverts.

Les dons de jouets ou de vêtements ne pourront être acceptés car nous ne sommes pas aménagées pour la logistique de ces articles. Nous vous invitons à les faire parvenir à un organisme local qui en fera bon usage.

Les citoyens qui aimeraient faire un don mais qui seront absents sont invités à laisser la nourriture dans des boîtes ou des sacs clairement identifiés « Guignolée » bien en vue sur le pas de leur porte afin que les bénévoles puissent les récupérer.

Pour information ou pour vous inscrire pour recevoir un panier, veuillez communiquer au : 450-501-0149



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2019 MODIFIANT LE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE 112-P

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2019, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 550-2019 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sous forme de projet intégré dans la zone 112-P*».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 décembre 2019 à 19 h 30** à la salle municipale située au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce premier projet de règlement est d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin de permettre la construction, sous forme de projet intégré, d'une habitation de quatre logements dans la zone 112-P, en bordure de la 7^e Avenue. Ces modifications portent sur la superficie minimale d'un terrain pour permettre la construction sous forme de projet intégré, la distance minimale à maintenir entre un escalier et une ligne de propriété (0,6 mètre plutôt que 2 mètres), ainsi que sur les normes d'implantation pour un bâtiment principal construit dans le cadre d'un projet intégré dans la zone 112-P (marge de recul latérale de 2 mètres plutôt que 3 mètres, marge de recul arrière de 2 mètres plutôt que 6,1 mètres et

rapport espace bâti / terrain maximal de 40 % plutôt que 25 %). Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La délimitation de la zone 112-P est illustrée sur le croquis ci-joint.



4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 29^e jour du mois d'octobre 2019

Sylvie Viens, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim



ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2020 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2020-2021-2022.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra 10 décembre 2019 à 19h30 au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 5 novembre 2019.

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

IMPORTANT – IMPORTANT

Par souci et pour l'intérêt de tous, nous vous demandons votre collaboration afin de ramasser les matières fécales de votre chien lors de vos promenades. Voici un extrait de la réglementation municipale à ce sujet :

”

«Il est à noter que le gardien d'un chien se doit de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales dudit chien.

Quiconque contrevient à cette disposition du règlement commet une infraction et est passible d'une amende.»

”




La propreté des rues de votre beau village est un enjeu important! À tous d'y voir!

INFO-LOISIRS

HIVER 2020

Soyez au  cœur de l'action!

Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS** 

PROGRAMMATION AU CHALET DE LOISIRS



ZUMBA FITNESS

(ADULTES ET ADOLESCENTS)

NOUVEAU

Danser, bouger et s'amuser sur de la musique à saveur latine.

Horaire : Mercredi de 20 h 00 à 21 h 00

Début de la session : 22 janvier au 29 avril (12 semaines)

Coût : 95\$ (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624

DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Développer sa créativité, se dépasser et danser dans le plaisir.

Horaire : les mercredis de 18h45 à 19h45

Début de la session : 22 janvier au 10 avril (10 semaines)

Coût : 130\$ (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624

TAI-CHI

COURS DE TAI JI QUAN

Se détendre, écouter, respirer et créer le mouvement.

Horaire : les lundis de 18h45 à 20h15 (débutant)
les mardis de 18h30 à 20h00 (avancé)

Début de la session :

Débutant : du 13 janvier au 30 mars 2020

Avancé : du 14 janvier au 31 mars 2020

Coût : 170\$/session de 12 cours (cours de 1 h 30)

Information et inscription :

Céline Choquette au 450 791-2846

ENTRAÎNEMENT

PAR INTERVALLES (TABATA)

Cours par intervalles pour un maintien ou une remise en forme.

Horaire : les lundis et les mercredis à 17h30

Début de la session : le lundi 13 janvier au 20 avril 2020

le mercredi 15 janvier au 22 avril 2020

Coût : 1 x /semaine: 150\$ (15 semaines)

2 x /semaine: 280\$ (15 semaines)

Information et inscription :

Anabel Ménard au 450 261-6104

JE GARDE LA FORME

Un cours de groupe adapté sous forme d'atelier pour maintenir les capacités physiques.

Horaire : les mardis de 8h30 à 9h30

Début de la session : 14 janvier au 31 mars 2020

Coût : 120\$ /session de 12 cours

Information et inscription :

Anabel Ménard au 450 261-6104

PROGRAMMATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE



COURS DE GYMNASTIQUE (6 À 8 ANS)

NOUVEAU

Cours d'initiation à la gymnastique par le biais de de mouvements plus ou moins acrobatiques.

Horaire : Les mardis de 18h30 à 19h30

Début de la session : 21 janvier au 14 avril 2020

Coût : 90\$ / 10 semaines (payable au premier cours en argent comptant seulement)

Information ou inscription :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

Camp d'entraînement DE SOCCER

Afin de préparer nos jeunes joueurs de soccer à la saison d'été, un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

Horaire: Les mercredis (heure à déterminer selon les inscriptions)

Début de la session : mars 2020 (8 semaines)

Critères d'admission : être âgé entre 7 et 12 ans, s'inscrire à la saison de soccer d'été 2020, démontrer un grand intérêt pour le soccer

“ **Inscription :** 1 seule soirée, soit le mercredi 5 février 2020 de 18h30 à 21h00 au chalet des loisirs ”

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

Horaire : Les lundis de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)

Les jeudis de 18 h 30 à 21 h 30 (compétitif)

Début de la session : semaine du 6 janvier 2020

Inscription : Lors des deux premières soirées de badminton, soit les 6 et 9 janvier 2020.

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310



PLACES LIMITÉS



Cours de Hockey Cosom (HOCKEY INTÉRIEUR)

Pour une 3^e édition, cours de Hockey intérieur. Le cours s'adresse uniquement aux enfants de la 3^e à la 6^e année du primaire. L'entraîneur enseignera une partie technique aux joueurs (euses) et bien entendu, des matchs sont aux rendez-vous. La session débutera le mercredi 15 janvier.

Équipement obligatoire : Bâton de hockey avec une palette en plastique de tous types (sans ruban gommé), jambières de deck ou protèges tibias de soccer, gants de hockey, lunettes de protection et souliers sportifs d'intérieur.

Horaire : Les mercredis de 18h30 à 19h30

Coût : 40\$ / 8 cours (Le paiement se fera lors de la première soirée du 15 janvier).

Inscription : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310). **Laissez un message pour réserver votre place.**



LES CUISINES COLLECTIVES

PRÈS DE CHEZ VOUS

À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Apprendre à cuisiner de bons repas sains à faible coût.

Horaire: tous les 3^e jeudis du mois (l'horaire peut varier)

Information et inscription: en tout temps auprès de Patricia Girouard
au 450 261-1110 ou au info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Soirée CONTE DE NOËL 4-6 ANS



Le **mercredi 11 décembre** prochain, nous t'invitons à venir écouter une belle histoire de Noël en compagnie de tes amis. Enfile ton pyjama, apporte ton doudou et ton toutou préféré puis rends-toi à la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène à 18h30.

Cette activité est **GRATUITE** et est offerte aux enfants (4-6 ans) et à leurs parents.

Au plaisir de te voir!

RONDE ENFANTINE

RECHERCHE UNE NOUVELLE ÉDUCATRICE

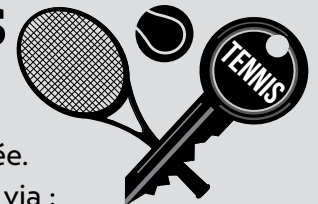


Vous aimez les enfants?

Vous seriez intéressé à prendre la relève de madame Girouard?

Pour plus d'informations, communiquez avec Olivia Bourque, coordonnatrice des loisirs, au 450 791-2455, poste 2310.

RAPPEL - RETOUR DES CLÉS DE TENNIS



La saison est maintenant terminée.
Veuillez s.v.p. rapporter votre clé via :

- le bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles;
- la boîte aux lettres sécurisée située à l'extérieur du bureau municipal au 421, 4^e avenue (mettez votre clé dans une enveloppe en indiquant votre nom).

CONFÉRENCE SUR L'HYPERSEXUALISATION SOCIALE ET LA SEXUALISATION PRÉCOCE: COMPRENDRE POUR MIEUX INTERVENIR

Conférencière : Francine Duquet, Ph.D., sexologue, professeure, département de sexologie à l'Université du Québec à Montréal

“

Date : Jeudi, 21 novembre 2019 | Heure : 19h30 | Endroit : Restaurant Ti-Père BBQ
2995, boul Laframboise, Saint-Hyacinthe J2S 4Z3

Coût: Gratuit | Pour inscriptions et informations: Hélène Lussier : 450 236-0246
Irène Dubois : 819 558-2003 OU Visitez notre site web et inscrivez-vous : www.ffry.ca/activites

”

Les enfants et les adolescent(e)s sont à la fois fascinés et intrigués par l'univers de la sexualité et présentement, ils ont facilement accès à beaucoup d'informations parfois inappropriées pour leur âge et leur niveau de développement. En effet, il y a des messages à caractère sexuel véhiculés par certains médias (ex.: télé-réalités; publicités; vidéoclips; etc.) ou par l'intermédiaire des technologies (ex.: jeux vidéos en ligne; sextos; cyberpornographie; etc.) qui diffusent une image réductrice, stéréotypée, parfois trompeuse voire préoccupante de la sexualité. Quel impact cela peut-il avoir sur la perception que les enfants et les jeunes se font de l'expression de la sexualité ainsi que sur leur propre vécu (ex.: insatisfaction corporelle; perception stéréotypée des codes de séduction; pression voire

obligation d'avoir un «chum» ou une «blonde»; confusion entre la sphère publique et privée; sexualisation précoce; exposition de son intimité; anxiété de performance; etc.). Devant ce bombardement de messages sexuels, il importe d'aider les enfants et les jeunes à en décoder le sens. Car au-delà de l'artifice et du sensationnalisme, la sexualité est au cœur de l'identité sexuelle, de la relation à l'autre, de l'épanouissement et du bien-être d'une personne. La question du sens, des repères et des limites est essentielle en matière d'éducation à la sexualité. Et c'est à nous, adultes (parents, intervenant(e)s), de les accompagner dans cette incontournable réflexion sur la «connaissance de soi et sur le rapport aux autres».

Bienvenue à toutes et à tous !

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



- VOUS ÊTES GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE
- VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE MEILLEURE GESTION DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES
- VOTRE ENTREPRISE SE SITUE DANS LA MRC D'ACTON OU DES MASKOUTAINS



Vous êtes admissible au service d'accompagnement des ICI (industries, commerces et institutions) de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains!

Ce service gratuit est disponible pour vous aider à améliorer la gestion de vos matières résiduelles.

Contactez-nous au 450 774-2350 ou au cvs@riam.quebec.

EN 2020, J'AMÉLIORE MA VIE!



Avec le temps des fêtes qui approche, nos pensées sont principalement dirigées vers les cadeaux que nous souhaitons offrir aux personnes qui nous sont précieuses.

Mais la personne la plus précieuse de votre vie devrait être... vous-même!

Améliorer sa qualité de vie est un cadeau à s'offrir. Mais comment le faire? Plusieurs moyens sont à votre disposition selon votre situation, c'est peut-être de changer votre alimentation, vous ouvrir à de nouvelles amitiés ou entamer des études. Aimez-vous votre emploi? Êtes-vous satisfait de vos conditions de travail? Vous sentez-vous respectés et pris en compte?

Dans la société actuelle, l'obtention d'un diplôme permet de favoriser l'accès à de meilleures conditions de travail. Vous passerez la majeure partie de votre vie en emploi, il est donc important que vous vous y sentiez heureux, compétent et valorisé. Il peut donc valoir la peine de fournir des efforts et faire quelques compromis afin d'aller chercher ce qui vous manque pour augmenter votre qualité de vie.

Vous avez le pouvoir d'améliorer votre situation en vous questionnant sur vos attentes, vos besoins, vos intérêts et vos compétences. Décrocher un diplôme, augmenter vos connaissances ou explorer une nouvelle carrière pourrait être un beau cadeau à vous offrir.

Pour l'année 2020, faites-vous ce cadeau. De plus, SARCA Mobile vous facilite l'accès à un professionnel. Une conseillère en information scolaire et professionnelle ira à votre rencontre directement à Sainte-Hélène-de-Bagot et tout ça gratuitement. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou un rendez-vous.

Joyeuses fêtes et au plaisir de vous rencontrer!

Audrey Gatineau, Conseillère en information scolaire & professionnelle

audrey.gatineau@cssh.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

SARCA Mobile



VOUS POURSUIVEZ VOS ÉTUDES AU CÉGEP! CONNAISSEZ-VOUS LA PASSE ÉCOLO?



Si vous êtes inscrits à temps plein au secteur régulier ou aux programmes de gestion hôtelière Cégep-ITHQ du Cégep de Saint-Hyacinthe, vous pouvez en profiter!

Grâce à l'entente de la Passe écolo, vous pouvez vous rendre au Cégep avec le transport collectif de la MRC des Maskoutains sans frais de passage, et ce, du lundi au vendredi.

Renseignez-vous!

www.mrcmaskoutains.qc.ca | infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca | 450 774-3173



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler



Vous avez une terre ou un bâtiment à louer? Vous souhaitez éventuellement vendre votre entreprise agricole et vous n'avez pas de relève?

La force de notre service repose sur une approche personnalisée.

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres, de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée. Il privilégie l'établissement de la relève par démarrage et reprise de fermes afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec.

L'ARTERRE peut vous accompagner dans une variété de situations :

- Offre et recherche de surfaces cultivables, petites ou grandes, et des bâtiments pour loger des animaux d'élevage, pour de l'entreposage ou pour de la transformation alimentaire complémentaire à la production agricole;
- Recherche de partenaires pour soutenir votre production actuelle ou pour la diversifier;
- Offre et recherche d'aspirants-agriculteurs qualifiés pour les entreprises agricoles sans relève et accompagnement des parties vers les ressources professionnelles dédiées au transfert.

Pour information : Maryse Bernier, agente de maillage, au 450 768-3010 ou 450 888-5199.

Service Grand-mère Caresse
Bénévole à domicile
Pour les parents de poupons 0-1 an.
Service gratuit pour tout le territoire des Maskoutains.
Il ne faut pas attendre d'être épuisés pour demander qu'on nous tende la main.
450-772-6828
Facebook : Grand-mère caresse
Courriel : granderecaresse@gmail.com



**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'ÉCOLOGIE
« LES TROIS CLOCHERS »**

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE

Nous vous invitons à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie «Les Trois Clochers» le lundi 25 novembre à 19h15 au Centre communautaire, 885, rue Lanoie, Upton.

Il s'agit d'une conférence attendue à chaque année puisque l'on fera des démonstrations de décoration de Noël. Lors de cette soirée Dany Drolet, de l'équipe Fleuresterie Bergeron de Drummondville, nous démontrera comment enjoliver notre décor pour le temps des fêtes et ce autant pour l'intérieur que l'extérieur de la maison.

À l'occasion de cette rencontre, toutes les pièces qui vous seront présentées feront partie des tirages de la soirée, une occasion à ne pas manquer!

On vous attend avec plaisir et amenez vos amis; nous aurons un goûter léger, des prix de présences et tirages. Bienvenue à tous!

sheltc@fsheq.net | www.sheltc.fsheq.org



**DIFFÉRENTS
SERVICES
DU SPAD**

La municipalité a un contrat avec SPAD pour différents services comme :

- Réponse et suivi des plaintes des citoyens;
- Liste complète des chiens de la municipalité, en cas de perte;
- Cueillette des chiens errants;
- Cueillette des animaux morts dans les rues;
- Donation d'animaux domestiques (moyennant des frais au propriétaire);
- Location de cage pour attraper les animaux sauvages ainsi que les chats errants.

N'hésitez pas à communiquer avec eux au 819-472-5700 ou sans frais au 1-855-472-5700.

PROJET

Intervention
Milieu
Aîné
Guidé
Entendu
Soutenu

**PRÉVENIR L'ÉMERGENCE DE
PROBLÉMATIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES
CHEZ LES AÎNÉS ET RENFORCER LES
FACTEURS DE PROTECTION**

- Offrir une présence significative et un soutien aux aînés vivant de l'isolement et de la pauvreté
- Établir des courroies de références privilégiées et mieux adaptées
- Solidifier et créer un filet social
- Sensibiliser et soutenir les aînés face aux impacts et aux conséquences de la maltraitance financière et psychologique

Services offerts :

- Aider et écouter directement dans les milieux d'appartenance
- Effectuer les références aux endroits appropriés
- Accompagner les personnes dans leurs démarches
- Prévenir et réduire les risques de maltraitance, d'errance et d'instabilité résidentielle

**Annie Quintal, intervenante milieu aîné
450 502-4395**

Projet sous la supervision du Centre d'intervention Jeunesse des Maskoutains (C.I.J.M.) en partenariat avec la MRC des Maskoutains





PROCÈS-VERBAL - 5 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 5 novembre 2019, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h32.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 197-11-2019

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 Assemblée de consultation publique – demande de dérogation mineure – 466, 2^e Rang

3.2 Assemblée de consultation publique – demande de dérogation mineure – 344, rue Céline-Rajotte

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes à payer

6.2 Dépôt d'états comparatifs

6.3 Règlement 551-2019 – en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaires

6.4 Règlement 552-2019 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 342-2007

6.5 Offre de services – année 2020 – gestion des documents et des archives – HB archivistes s.e.n.c

6.6 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de certains organismes - répondant

6.7 Journal municipal – contrat 2020

6.8 Vérification des antécédents judiciaires – nomination

6.9 Participation aux 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes

6.10 Acquisition - logiciel archives avec la MRC des Maskoutains

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Procédure de travail en présence d'amiante

7.2 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 553-2019 abrogeant le règlement numéro 522-2019 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner

7.3 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – entretien des « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Plan de sécurité civile - utilisation du centre communautaire comme centre d'hébergement et/ou de coordination substitut – demande de la municipalité de Saint-Eugène

8.2 Plan de sécurité civile - nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres

8.3 Service incendie – achat d'équipements

8.4 Plan de sécurité civile - adoption

8.5 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – renouvellement – adhésion

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Formulaire à l'usage de l'eau potable 2018

9.2 Achat conjoint de bacs roulants 2020

9.3 Usine de filtration de l'eau – isolation du réseau

9.4 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – volet 1 – demande d'aide financière

9.5 Eau potable – achat d'une pompe doseuse et panneau

9.6 Achat aqueduc – entretien du membranaire – H2O Innovation

9.7 Achat panneaux – entretien et inventaire - Martech

9.8 Usine des eaux usées temporaire – entretien et mise en route de l'usine temporaire

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Dérogation mineure – 466, 2^e Rang

10.2 Dérogation mineure – 344, rue Céline-Rajotte

10.3 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot numéro 1 956 561 à des fins d'agrandissement du périmètre d'urbanisation

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisir et sport Montérégie – journée montérégienne – camp de jour

11.2 Matinées gourmandes – édition 2020 – déclaration d'intérêt de participation

11.3 Responsable de la bibliothèque municipale – nomination d'une personne salariée de la municipalité

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 466, 2^E RANG

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage de 111,5 m², l'installation d'une porte plus haute que celle permise ainsi qu'une fenestration dans la porte inférieure à 10%.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

3.2 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 344, RUE CÉLINE-RAJOTTE

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'une entrée indépendante pour un logement bi-génération donnant sur une cour avant.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 198-11-2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 199-11-2019

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1er novembre 2019 :

- Comptes pour approbation :	158 135,45\$
- Salaires :	54 098,76\$
- Comptes à payer :	135 805,89\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1er novembre 2019, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT D'ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose deux (2) rapports (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6.3 RÈGLEMENT 551-2019 – EN LIEN AVEC LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Résolution numéro 200-11-2019

Attendu qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

Attendu que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

Attendu qu'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Attendu qu'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser certaines dépenses, ce qui favorise une saine gestion administrative de la Municipalité;

Attendu qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

Attendu qu'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour et au nom de ladite Municipalité;

Attendu qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

Attendu que l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement 551-2019



décrite ce qui suit:

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX



6.5 OFFRE DE SERVICES - ANNÉE 2020 - GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES - HB ARCHIVISTES S.E.N.C

Résolution numéro 202-11-2019

Considérant l'achat de logiciel Ultima pour gérer les archives de la municipalité;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:

Qu'un mandat soit donné à Marie-Hélène Houle de la firme HB archivistes s.e.n.c. afin d'effectuer la gestion des documents et des archives jusqu'à concurrence de 5 000\$ plus taxes pour l'année 2020 :

- en faisant l'élagage des documents;

- en débutant l'incorporation des données existantes au logiciel Ultima.

Arrivée de Jonathan Hamel

6.6 LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE CERTAINS ORGANISMES - RÉPONDANT

Résolution numéro 203-11-2019

Considérant la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, adoptée le 18 octobre 2017 (Loi 62);

Considérant que ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2018;

Considérant que, selon l'article 17 de la Loi, le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:

Que Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit nommée répondant en matière d'accommodement afin d'assurer le respect des mesures de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (Loi 62).

6.7 JOURNAL MUNICIPAL - CONTRAT 2020

Résolution numéro 204-11-2019

Considérant la fin du contrat en décembre 2019 pour la mise en page et l'impression du journal municipal;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la compagnie Idée Graphik inc. au coût de 1 670\$ plus taxes/mois. Ce contrat comprend 10 parutions (de 32 pages) par année et un total de 800

exemplaires imprimés par mois.

6.8 VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES - NOMINATION

Résolution numéro 205-11-2019

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit désignée comme signataire de toute demande de vérification des antécédents judiciaires, concernant l'embauche de personnels et bénévoles, auprès de la Sûreté du Québec.

6.9 PARTICIPATION AUX 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Résolution numéro 206-11-2019

Considérant l'invitation de la Clé sur la Porte et de la Table de concertation Richelieu-Yamaska;

Considérant que le conseil municipal désire appuyer les démarches faites afin que cesse les violences envers les femmes;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, de participer aux 12 jours d'action (du 25 nov. au 6 déc. 2019) pour l'élimination des violences envers les femmes en :

- portant le ruban blanc au sein de l'hôtel de ville;
- de rendre disponible les rubans blancs pour les citoyennes et citoyens.

6.10 ACQUISITION - LOGICIEL ARCHIVES AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS

Résolution numéro 207-11-2019

Considérant la résolution numéro 17-06-173 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 14 juin 2017, à l'effet de mettre sur pied un service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique pour les municipalités membres de la Partie 2;

Considérant que ce service est destiné aux municipalités de la Partie 2 de la MRC des Maskoutains désireuses de se doter du logiciel de gestion documentaire utilisé par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite acquérir, par le biais du service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique, le logiciel proposé par la MRC des Maskoutains, soit le logiciel Ultima, de la compagnie Gestion de collections informatisées (GCI) inc., une division de Cognov inc., et que le logiciel soit hébergé sur le serveur dédié à cet effet à la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot:

Acquiert, par le biais du service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique de la MRC des Maskoutains, le logiciel Ultima de la compagnie Gestion des collections informatisées (GCI) inc., une division de Cognov inc.; et

Autorise l'hébergement dudit logiciel sur le serveur dédié, à cet effet, à la MRC des Maskoutains; et



S'engage à payer à la MRC des Maskoutains la quote-part et les frais promis au Règlement numéro 18-525 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;

S'engage, par la suite, tant qu'elle utilisera le logiciel de gestion documentaire et archivistique d'Ultima de la compagnie Gestion des collections informatisées (GCI) inc., une division de Cogninov inc., et que la MRC des Maskoutains offrira ce service, à payer à cette dernière les frais et honoraires inhérents à la mise à jour et à l'entretien de ce logiciel qui seront établis, d'année en année, par le biais de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) ou d'un règlement de tarification alors en vigueur.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 PROCÉDURE DE TRAVAIL EN PRÉSENCE D'AMIANTE

Résolution numéro 208-11-2019

Considérant que selon le programme de santé de juin 2019, la Municipalité doit établir une procédure écrite en cas de travaux touchant l'amiante;

Considérant que dans ce même programme, elle doit y inclure un registre des bâtiments et locaux présentant de l'amiante;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité:

Que la procédure de travail en présence d'amiante datée d'octobre 2019, soit adoptée et transmise à tout le personnel concerné. Que cette procédure soit expédiée au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 553-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2019 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSE DE STATIONNER

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Jonathan Hamel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 553-2019 abrogeant le règlement numéro 522-2019 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans

les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que le règlement a pour objet d'ajouter deux secteurs où le stationnement sera interdit. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

7.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - ENTRETIEN DES « BRETelles » DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE

Résolution numéro 209-11-2019

Considérant que les « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage appartiennent au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que le nombre de tonte de gazon dans le contrat octroyé aux entrepreneurs des « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est au nombre de deux seulement annuellement;

Considérant que la Municipalité désire que soit effectuée régulièrement la tonte de ces « bretelles »;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot demande l'autorisation d'effectuer, à ses frais, la tonte de gazon régulièrement sur les quatre (4) « bretelles » de l'autoroute Jean-Lesage.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Que cette demande soit acheminée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE COMME CENTRE D'HÉBERGEMENT ET/OU DE COORDINATION SUBSTITUT - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

Résolution numéro 210-11-2019

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de son plan de sécurité civile, la municipalité de Saint-Eugène doit identifier un centre d'hébergement et/ou de coordination substitut;

Considérant que la municipalité de Saint-Eugène a adressé une demande à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à cet effet;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

D'accepter la demande de la municipalité de Saint-Eugène pour l'utilisation du centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot, située au 421, 4^e avenue, comme centre d'hébergement et/ou de coordination substitut.



8.2 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

Résolution numéro 211-11-2019

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S.2.3)*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelles et anthropiques pouvant être à la source de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

Considérant que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

Considérant que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que la mise à jour du plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

Considérant que cette préparation et ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

Que ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile; de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

8.3 SERVICE INCENDIE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Résolution numéro 212-11-2019

Considérant la liste des équipements à acquérir pour le service incendie émise par Francis Rajotte, directeur du service incendie, présentée au conseil municipal;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

Que les équipements suivants soient achetés pour le service des incendies :

- Douche oculaire 430\$ plus taxes
- Vanne thermostatique 750\$ plus taxes
- Trousse premier soin pour véhicule 845 : 50\$ plus taxes
- Trousse premier soin caserne : 60\$ plus taxes
- Bunker (2) : 2 500\$/unité plus taxes

8.4 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - ADOPTION

Résolution numéro 213-11-2019

Considérant qu'un plan des mesures d'urgence a déjà été adopté en octobre 2018 par la résolution 174-10-2018;

Considérant le présent dépôt d'un plan de sécurité civile suggéré par le ministère de la Sécurité publique qui remplacera le plan des mesures d'urgence ci-haut mentionné;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le plan de sécurité civile de la municipalité version de novembre 2019.

De plus, une rencontre sera prévue en fin 2019 ou début 2020 avec tous les intervenants afin de bien expliquer les rôles de chacun, de bien maîtriser l'information et d'effectuer une simulation.

Cette résolution abroge toutes les résolutions de dépôts antérieurs.

8.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS - RENOUVELLEMENT - ADHÉSION

Résolution numéro 214-11-2019

Considérant que l'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains concernant la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 30 novembre 2019;

Considérant le projet soumis d'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite adhérer à nouveau à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

En conséquence,

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot approuve et adhère à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur son territoire, et ce, pour une



durée de deux ans, soit du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconductions automatiques et successives de mêmes durées, tel que soumise; et

D'autoriser M. Stéphan Hébert, maire et Mme Sylvie Viens, directrice générale par intérim à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 FORMULAIRE À L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2018

Résolution numéro 215-11-2019

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du formulaire à l'usage de l'eau potable pour l'année 2018.

9.2 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2020

Résolution numéro 216-11-2019

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains; Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant que l'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
15	15	15

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une

entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (650, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

9.3 USINE DE FILTRATION DE L'EAU - ISOLATION DU RÉSEAU

Résolution numéro 217-11-2019

Considérant que des problèmes surviennent en étant sur un réseau appelé « non-isolé » pour l'usine de filtration de l'eau;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

Qu'un mandat soit octroyé à Accès info enr. afin d'isoler le réseau des automates pour l'usine de filtration de l'eau pour un coût estimé de 2 249\$ plus taxes ainsi qu'un montant d'environ 500\$ plus taxes afin de prévoir un monteur d'antenne chez Télésystèmes du Québec.

9.4 PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) - VOLET 1 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Résolution numéro 218-11-2019

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.



9.5 EAU POTABLE – ACHAT D'UNE POMPE DOSEUSE ET PANNEAU

Résolution numéro 219-11-2019

Considérant qu'une pompe doseuse pour l'usine de l'eau potable doit être changée;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat d'une pompe doseuse et d'un panneau auprès de la compagnie ChemAction au coût de 4 360,00\$ avant taxes.

9.6 ACHAT AQUEDUC – ENTRETIEN DU MEMBRANAIRE – H2O INNOVATION

Résolution numéro 220-11-2019

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil entérine l'achat pour effectuer l'entretien du membranaire pour l'aqueduc chez H2O Innovation au coût de 6 682\$ avant taxes – transport non-inclus.

9.7 ACHAT PANNEAUX – ENTRETIEN ET INVENTAIRE - MARTECH

Résolution numéro 221-11-2019

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil entérine l'achat pour effectuer l'entretien des panneaux routiers et pour maintenir un inventaire chez Martech au coût de 2 094,05\$ plus taxes.

9.8 USINE DES EAUX USÉES TEMPORAIRE – ENTRETIEN ET MISE EN ROUTE DE L'USINE TEMPORAIRE

Résolution numéro 222-11-2019

Considérant la résolution 231-12-2018 relative à l'opération et à l'entretien de l'usine des eaux usées temporaire;

Considérant que le contrat octroyé à Nordikeau était d'une durée de dix (10) mois;

Considérant que les travaux de construction de la nouvelle usine des eaux usées sera retardée de quelques mois;

Considérant la volonté du conseil municipal de continuer le contrat d'opération et d'entretien de l'usine temporaire jusqu'à la nouvelle construction;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la firme Nordikeau inc. pour l'opération et l'entretien de l'usine des eaux usées temporaire au coût de 1 825,00 \$/mois plus taxes jusqu'à ce que la nouvelle usine des eaux usées soit fonctionnelle.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Pierre Paré se retire car le demandeur est le fils de son cousin germain.

10.1 DÉROGATION MINEURE – 466, 2E RANG

Résolution numéro 223-11-2019

Considérant que le bâtiment est situé en zone agricole;

Considérant que le demandeur s'engage à ne construire qu'un seul

bâtiment accessoire détaché sur son terrain;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entrainerait un préjudice au propriétaire;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que le demandeur actuel a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accorder une dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment accessoire à l'habitation de type garage d'une superficie maximale de 119,0 m² avec une porte de 4,2 m de haut maximum et une fenestration dans la porte égale à 5% de la superficie de la porte, sur le lot 1 957 062 au 466, 2^e Rang.

Pierre Paré reprend son siège.

10.2 DÉROGATION MINEURE – 344, RUE CÉLINE-RAJOTTE

Résolution numéro 224-11-2019

Considérant que la demande vise à régulariser une situation existante créée par l'ancien propriétaire;

Considérant que le demandeur actuel a agi de bonne foi;

Considérant qu'aucun préjudice n'a été occasionné aux voisins immédiats;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entrainerait un préjudice au propriétaire;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'accorder une dérogation mineure pour permettre, au 344, rue Céline Rajotte, sur le lot 4 106 085, l'installation d'une porte donnant accès au logement bi-génération, en cour avant.

10.3 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 956 561 À DES FINS D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Résolution numéro 225-11-2019

Considérant que dans sa décision numéro 401151, rendue le 31 mai 2012, la Commission s'est prononcée en faveur de l'exclusion d'une partie du lot numéro 1 956 561 à des fins d'agrandissement du périmètre d'urbanisation;

Considérant que cette décision est devenue caduque suite au refus du ministre des Affaires municipales d'approuver le règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains afin de permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, conformément à la décision de la Commission;

Considérant qu'afin de répondre aux attentes gouvernementales, la MRC s'est dotée d'une politique sur la gestion de l'urbanisation à



l'échelle régionale, laquelle a été approuvée par le Ministre;

Considérant que la municipalité a modifié ses instruments d'urbanisme en vue de se conformer aux orientations régionales en matière de gestion de l'urbanisation;

Considérant que le besoin d'agrandir le périmètre d'urbanisation actuel est amplement justifié puisqu'il ne reste qu'un seul lot vacant pour la construction résidentielle;

Considérant que la demande prévisible pour la construction de nouvelles résidences, nécessite des espaces supplémentaires à l'extérieur du périmètre d'urbanisation actuel;

Considérant que l'emplacement faisant l'objet de la demande d'exclusion demeure le site de moindre impact pour le milieu agricole;

Considérant que l'exclusion recherchée n'entraînera pas d'impacts additionnels sur les activités d'élevage;

Considérant que le plan projet de développement élaboré pour le secteur concerné prévoit une densité d'occupation de 20,7 logements/hectare, qui répond aux orientations gouvernementales visant à augmenter la densité et l'intensité de l'occupation du sol ainsi qu'aux préoccupations de la Commission sur ce sujet mentionnées dans sa décision du 31 mai 2012;

Considérant que l'emplacement concerné s'inscrit dans la continuité du périmètre d'urbanisation actuel et privilégie une forme de développement urbain concentrique plutôt que linéaire;

Considérant que le secteur sera desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égouts, contribuant ainsi à l'optimisation des infrastructures, comme privilégié dans les orientations gouvernementales;

Considérant que les propriétaires concernés sont d'accord avec la démarche entreprise par la municipalité en vue d'obtenir une exclusion de la zone agricole pour une partie de leur lot;

En conséquence, sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que par la présente le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot numéro 1 956 561, représentant une superficie d'environ six hectares, à des fins d'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – JOURNÉE MONTÉRÉGIENNE – CAMP DE JOUR

Résolution numéro 226-11-2019

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de la coordonnatrice en loisirs à la journée montérégienne - camp de jour au coût de 95,00\$ plus taxes, organisée par Loisir et sport Montérégie qui aura lieu à Châteauguay le 6 février 2020.

11.2 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2020 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Résolution numéro 227-11-2019

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes,

pour l'édition 2020, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées en partie par le Fonds de développement rural (FDR);

Considérant que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de huit samedis, de 9 h à 13 h;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la Municipalité et le milieu agricole;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h; et

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne-ressource employée par la Municipalité qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 h à 15 h; et

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

11.3 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – NOMINATION D'UNE PERSONNE SALARIÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 228-11-2019

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de nommer la coordonnatrice en loisir, madame Olivia Bourque, comme responsable de la bibliothèque municipale.

Prendre note que madame Ginette Piché demeure responsable de l'équipe des bénévoles pour la bibliothèque municipale.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 229-11-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h05.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure.

Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC** *Henry Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBO: 5729-5388-01




Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicespecialisesremo@hotmail.com
305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

819 472-3286
5224, boul. St-Joseph QC J2A 3V9
Drummondville

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président
865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



RBO 8335-0868-42 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET
MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS



Sophie Joubert
décoratrice designer 

Services complets de décoration
& d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS
Télec. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



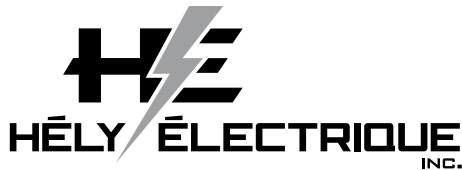
**LIQUIDATION
PRÊTS POUR L'HIVER**

JUSQU'À
DE **0%** **JUSQU'À 72** + **7.000\$** EN VALEUR TOTALE
FINANCEMENT À L'ACHAT MOIS
SUR LE GMC SIERRA ÉLEVATION 2019 À CABINE MULTIPLACE 4X4

Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20@hotmail.com

Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérateur



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com



TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION



Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec
Député de Johnson

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idée graphik
 GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908
 775, Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0



*Relais Routier
 Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca






Votre complice immobilier.^{MC}

Soyez bien conseillé!

Martin Lussier

 Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royallepage.ca



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues

www.martinlussier.com

450 230-6667

LAFORCE MÉCANIQUE

450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO 

EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise

Aquapel

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS

GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIÉR STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
DANS LE PARC INDUSTRIEL
TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

Votre famille est précieuse

Assurance vie et santé

Protégez votre famille des soubresauts de la vie.



Mélanie Clapin
Conseiller en sécurité financière¹
450 791-2476
melanie.clapin@dsf.ca



1. Employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.
Les produits d'assurance vie et santé sont offerts par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.